



LE MERCREDI 17 JUIN 2020

PROVINCE DE QUÉBEC

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ordinaire du comité consultatif tenue aux salles 1 et 2 du susdit centre de services scolaire, situé au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, et via la plateforme Teams, le mercredi 17 juin 2020, à 18 h 00, à laquelle sont présents :

Jean Beauchamp
Jérémy Lanthier (Teams)
Nancy Yank

Daniel Cooke (Teams)
Marie-Claude Latourelle

Sont également présents :

Daniel Bellemare, directeur général
Nancy Morin, directrice générale adjointe aux affaires éducatives (Teams)
Jasmin Bellavance, secrétaire général
Sébastien Bujold, directeur du Service des technologies de l'information et de l'organisation scolaire
Annie Damphousse, directrice du Service des ressources matérielles
Yannick Lyrette, directeur du Service des ressources financières

M. Daniel Bellemare préside la séance. Il déclare la séance ouverte.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION CConsultatif-2020-001

Il est proposé par madame Nancy Yank;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSEIL DU 11 MARS 2020

RÉSOLUTION CConsultatif-2020-002

Il est proposé par monsieur Daniel Cooke;

QUE le procès-verbal de la séance du comité conseil du 11 mars 2020 soit approuvé tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les membres du comité consultatif ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POLITIQUE RELATIVE AUX CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

RÉSOLUTION CConsultatif-2020-003

Attendu les termes des articles 275 et 275.1 et de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.I-13.3);

Attendu les termes de la *Politique relative aux critères de répartition des ressources financières* actuellement en vigueur (Réf. Recueil de gestion);

Attendu qu'en vertu du projet de règles budgétaires du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour l'année scolaire 2020-2021, des modifications à ladite politique s'avèrent nécessaires;

Attendu les discussions et les recommandations formulées par le comité de répartition des ressources lors des rencontres tenues le 27 novembre 2019 ainsi que les 20 et 27 mai 2020;

Attendu les discussions et la recommandation formulées par le comité consultatif de gestion lors de la rencontre du 10 juin 2020;



Attendu la consultation effectuée auprès des membres du comité de parents lors de leur rencontre du 11 juin 2020;

Attendu la recommandation du directeur du Service des ressources financières;

Il est proposé par monsieur Jean Beauchamp;

QUE ce comité consultatif recommande au directeur général d'adopter l'écrit de gestion ayant pour titre : « *Politique relative aux critères de répartition des ressources financières* », le tout tel que déposé (Réf. Recueil de gestion - 5232-05-01).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DG-2020-039

Attendu les termes de la résolution CConsultatif-2020-003;

Il est résolu par monsieur Daniel Bellemare, directeur général ;

QUE l'écrit de gestion ayant pour titre : « *Politique relative aux critères de répartition des ressources financières* », soit adopté, le tout tel que déposé (Réf. Recueil de gestion - 5232-05-01).

BUDGET 2020-2021

RÉSOLUTION CConsultatif-2020-004

Attendu que conformément aux dispositions prévues à l'article 277 de la *Loi sur l'Instruction publique* (L.R.Q., C.I-13.3), le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MEES) son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2020-2021;

Attendu que ce budget est en équilibre et qu'il n'y a aucune appropriation de surplus accumulé au 30 juin 2019;

Attendu que l'évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables avant exemption qui a été utilisée afin d'établir le produit de la taxe scolaire est établie au montant de 4 189 877 947 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires 2020-2021;

Attendu que le produit de la taxe scolaire au montant de 4 461 131 \$, en date du 1^{er} mai 2020, a été établi en prenant en considération :

- ✓ une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 40 264 114 \$;
- ✓ un nombre de 23 090 immeubles imposables de plus de 25 000 \$;

Attendu que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire nominal est fixé à 0,1054 \$;

Attendu que le taux d'intérêt sur les arrérages est celui prescrit par la Loi soit 7 %;

Attendu que conformément aux dispositions prévues à l'article 276 de la *Loi sur l'Instruction publique* (L.R.Q., C.I-13.3), les budgets des écoles et des centres sont sans effet tant que le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées ne les a pas approuvés;

Attendu la recommandation du directeur du Service des ressources financières;

Il est proposé par monsieur Daniel Cooke;

QUE ce comité consultatif recommande au directeur général que le budget de fonctionnement, d'investissement et de services de la dette prévoyant des revenus de 90 584 871 \$ et des dépenses de 90 584 871 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur;

QUE ce comité consultatif recommande au directeur général d'approuver le budget des écoles et des centres, le tout conformément à l'article 276 de la *Loi sur l'Instruction publique*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



DG-2020-040

Attendu les termes de la résolution CConsultatif-2020-004;

Il est résolu par monsieur Daniel Bellemare, directeur général ;

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et de services de la dette prévoyant des revenus de 90 584 871 \$ et des dépenses de 90 584 871 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur ;

QUE le budget des écoles et des centres soit adopté, le tout conformément à l'article 276 de la Loi sur l'instruction publique.

**PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES
POUR LES ANNÉES SCOLAIRES 2020-2021 À 2022-2023**

RÉSOLUTION CConsultatif-2020-005

Attendu les termes de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.I-13.3) qui prévoit que le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées (CSSCV) doit établir un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

Attendu l'accord de principe du Conseil des commissaires quant au projet de plan triennal déposé lors du comité de travail du 15 janvier 2020;

Attendu qu'en vertu des dispositions de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, toutes les municipalités du territoire du CSSCV ont été consultées quant audit projet de plan triennal;

Attendu qu'en vertu des dispositions du 2^e alinéa de l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*, le CSSCV a consulté le comité de parents quant audit plan triennal;

Attendu les consultations effectuées auprès des conseils d'établissement des écoles et des centres;

Attendu la consultation effectuée auprès des membres du comité consultatif de gestion;

Attendu la recommandation du directeur du Service de l'organisation scolaire;

Il est proposé par madame Marie-Claude Latourelle;

QUE ce comité consultatif recommande au directeur général d'adopter le plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023, le tout tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DG-2020-041

Attendu les termes de la résolution CConsultatif-2020-005;

Il est résolu par monsieur Daniel Bellemare, directeur général;

QUE le plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023, soit adopté, le tout tel que déposé.

ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2020-2021

RÉSOLUTION CConsultatif-2020-006

Attendu les termes des articles 39 et 100 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., C.I.-13.3) qui prévoient que chaque école et chaque centre est établi par le centre de services scolaire;

Attendu l'accord de principe du Conseil des commissaires quant au projet d'actes d'établissement 2020-2021 déposé lors du comité de travail du 15 janvier 2020;

Attendu les consultations effectuées auprès des conseils d'établissement des écoles et des centres, du comité de parents et du comité consultatif de gestion en application des articles 79, 96.25, 110.1, 110.13 et 193, 2^e alinéa, de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., C.I.-13.3);



Attendu la recommandation du directeur du Service de l'organisation scolaire;

Il est proposé par madame Marie-Claude Latourelle;

QUE ce comité consultatif recommande au directeur général d'adopter les actes d'établissement 2020-2021, le tout tels que déposés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DG-2020-042

Attendu les termes de la résolution CConsultatif-2020-006;

Il est résolu par monsieur Daniel Bellemare, directeur général ;

QUE les actes d'établissement 2020-2021, soient adoptés, le tout tels que déposés.

Madame Annie Dampousse et messieurs Jean Beauchamp, Jasmin Bellavance, Sébastien Bujold, Jérémie Lanthier et Yannick Lyrette quittent leur siège afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts, il est 19 h 12.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL CADRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

RÉSOLUTION CConsultatif-2020-007

Attendu les termes du document ayant pour titre : « Organisation administrative du personnel-cadre – tableau comparatif pour les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021 »;

Attendu la consultation effectuée auprès des deux associations de cadres (AQCS unité CSCV et ADÉOQ unité CSCV);

Attendu la recommandation du directeur général;

Il est proposé par madame Nancy Yank;

QUE ce comité consultatif recommande au directeur général d'adopter le document intitulé « Organisation administrative du personnel-cadre – tableau comparatif pour les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021 », le tout tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DG-2020-043

Attendu les termes de la résolution CConsultatif-2020-007;

Il est résolu par monsieur Daniel Bellemare, directeur général ;

QUE le document intitulé « Organisation administrative du personnel-cadre 2020-2021 », soit adopté.

Tous reprennent leur siège, il est 19 h 22.

POLITIQUE RELATIVE AUX CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES QUI PEUVENT ÊTRE ASSUMÉES PAR LES PARENTS

RÉSOLUTION CConsultatif-2020-008

Attendu les termes de la *Politique relative aux contributions financières exigibles des parents* (Réf. Recueil de gestion);

Attendu l'adoption, par l'Assemblée nationale du Québec, de la *Loi visant à préciser la portée du droit à la gratuité scolaire et à permettre l'encadrement de certaines contributions financières pouvant être exigées*;

Attendu que, conformément à ladite loi, le ministre a émis le *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées*;

Attendu que ladite loi et ledit règlement ont modifié considérablement les balises encadrant les contributions financières qui peuvent être assumées par les parents;

Attendu qu'une refonte complète de la politique pertinente, dont la dénomination a été modifiée, s'est avérée nécessaire;



Attendu le projet de politique;

Attendu les discussions et la recommandation du comité consultatif de gestion lors de sa rencontre du 19 février 2020, conformément aux articles 96.25, 110.13 et 183 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Attendu les termes de l'article 193 3.1° de la LIP qui prescrit la consultation du comité de parents, laquelle a été menée lors de sa séance du 10 juin 2020;

Attendu la recommandation du directeur du Service du secrétariat général et des communications;

Il est proposé par monsieur Jérémie Lanthier;

QUE ce comité consultatif recommande au directeur général d'adopter la *Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents*, le tout tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DG-2020-044

Attendu les termes de la résolution CConsultatif-2020-008;

Il est résolu par monsieur Daniel Bellemare, directeur général ;

QUE la *Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents*, soit adoptée, telle que déposée.

POLITIQUE RELATIVE AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

RÉSOLUTION CConsultatif-2020-009

Attendu les termes de l'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique* qui définit que le conseil d'établissement peut « solliciter et recevoir toute somme d'argent par don, legs, subventions ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école »;

Attendu que l'article 110.4 de la *Loi sur l'instruction publique* définit que l'article 94 s'applique également au conseil d'établissement d'un centre;

Attendu que l'application de ces articles a généré, au cours des dernières années, un nombre important de questionnements voire d'insatisfactions au sein des établissements;

Attendu qu'il y a lieu de définir certaines balises afin d'encadrer les activités de financement et qu'un projet de politique a été proposé en ce sens;

Attendu les discussions et la recommandation du comité consultatif de gestion lors de sa rencontre du 13 mai 2020, conformément aux articles 96.25, 110.13 et 183 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Attendu la consultation effectuée auprès des conseils d'établissement des écoles et des centres ainsi qu'auprès du comité de parents;

Attendu que plusieurs recommandations émises par des conseils d'établissement ont été incluses au projet de politique;

Attendu la recommandation du directeur du Service du secrétariat général et des communications;

Il est proposé par monsieur Jean Beauchamp;

QUE ce comité consultatif recommande au directeur général d'adopter la *Politique relative aux activités de financement*, le tout tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DG-2020-045

Attendu les termes de la résolution CConsultatif-2020-009;

Il est résolu par monsieur Daniel Bellemare, directeur général ;

QUE la *Politique relative aux activités de financement* soit adoptée, telle que déposée.



POLITIQUE RELATIVE À LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

RÉSOLUTION CConsultatif-2020-010

Attendu l'entrée en vigueur de la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (LGGRI) (LRQ, Chapitre G-1.03) et de la *Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale* (DSIG) qui obligent le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées à se doter d'une politique relative à la sécurité de l'information;

Attendu le projet de politique déposé;

Attendu les discussions et la recommandation du comité consultatif de gestion lors de sa rencontre du 13 mai 2020, conformément aux articles 96.25, 110.13 et 183 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Attendu la recommandation du directeur du Service des technologies de l'information;

Il est proposé par madame Nancy Yank;

QUE ce comité consultatif recommande au directeur général d'adopter la *Politique relative à la sécurité de l'information*, le tout tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DG-2020-046

Attendu les termes de la résolution CConsultatif-2020-010;

Il est résolu par monsieur Daniel Bellemare, directeur général ;

QUE la *Politique relative à la sécurité de l'information* soit adoptée, telle que déposée.

POLITIQUE RELATIVE AUX SERVICES DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE

RÉSOLUTION CConsultatif-2020-011

Attendu les termes de la *Politique relative aux services de garde en milieu scolaire*;

Attendu qu'un ajout à l'article 3.3.4.1 de ladite politique vient baliser l'ouverture des services de garde lors des journées pédagogiques, notamment celles prévues avant la rentrée scolaire, ainsi qu'au cours de la semaine de relâche;

Attendu les discussions et la recommandation du comité consultatif de gestion lors de sa rencontre du 17 juin 2020, conformément aux articles 96.25, 110.13 et 183 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Attendu la recommandation de la directrice générale adjointe aux affaires éducatives;

Il est proposé par monsieur Jérémie Lanthier;

QUE ce comité consultatif recommande au directeur général d'adopter la *Politique relative aux services de garde en milieu scolaire*, le tout tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DG-2020-047

Attendu les termes de la résolution CConsultatif-2020-011;

Il est résolu par monsieur Daniel Bellemare, directeur général ;

QUE la *Politique relative aux services de garde en milieu scolaire* soit adoptée, telle que déposée.

ÉCRITS DE GESTION – MODIFICATIONS DE CONCORDANCE

RÉSOLUTION CConsultatif-2020-012

Attendu que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées est devenue, le 15 juin 2020, le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées;



Attendu que les écrits de gestion (politiques et règlements) actuellement en vigueur contiennent de nombreuses références à la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu que ces écrits de gestion doivent refléter cette nouvelle dénomination;

Il est proposé par monsieur Jean Beauchamp;

QUE ce comité consultatif recommande au directeur général de remplacer l'appellation Commission scolaire au Cœur-des-Vallées par celle de Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées, partout où cela se trouve dans tous les écrits de gestion (politiques et règlements) qui sont actuellement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DG-2020-048

Attendu les termes de la résolution CConsultatif-2020-012;

Il est résolu par monsieur Daniel Bellemare, directeur général ;

QUE le remplacement de l'appellation Commission scolaire au Cœur-des-Vallées par celle de Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées, partout où cela se trouve dans tous les écrits de gestion (politiques et règlements) qui sont actuellement en vigueur, soit adopté.

TRANSPORT D'ÉLÈVES DU SÉMINAIRE SACRÉ-CŒUR – ORIENTATION

RÉSOLUTION CConsultatif-2020-013

Attendu que le Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées a eu, jusqu'au milieu des années 2000, une entente où il était responsable d'assurer le transport de certains élèves du Séminaire du Sacré-Cœur;

Attendu que, depuis ce moment, le CSSCV ne fournit aucun transport à l'intention des élèves du Séminaire;

Attendu qu'une demande a été formulée par un responsable du Séminaire du Sacré-Cœur auprès du CSSCV pour transporter un nombre limité d'élèves, sur demande;

Attendu qu'il y a lieu soit de maintenir l'orientation prise de ne pas transporter d'élèves du Séminaire soit de la modifier et de permettre le transport en fonction de certaines balises;

Il est proposé par monsieur Jean Beauchamp;

QUE ce comité consultatif recommande au directeur général de maintenir l'orientation qui était jusqu'ici en vigueur où le CSSCV n'offre aucun transport aux élèves du Séminaire du Sacré-Cœur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DG-2020-049

Attendu les termes de la résolution CConsultatif-2020-013;

Il est résolu par monsieur Daniel Bellemare, directeur général ;

QUE l'orientation qui était jusqu'ici en vigueur où le CSSCV n'offre aucun transport aux élèves du Séminaire du Sacré-Cœur soit adoptée.

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CC-2020-014

Il est proposé par monsieur Daniel Cooke;

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 20 h 07.

8

La prochaine rencontre aura lieu le 26 août 2020, à 18 h 00, aux salles 1 et 2 du centre de services scolaire, situé au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau.

Daniel Bellemare,
Directeur général

Jasmin Bellavance,
Secrétaire général

